



MAIRIE DE CREYSSE
Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

22 juillet 2022

Présents : Mesdames Gabrielle Andries-Roussel, Martine Bournet, Françoise Lavaud et Catherine Toutin ; Messieurs Jean-Pierre Bault, Guy Floirac, Francis Follet et Denis Gaillet

Excusé : Monsieur Pierre Circal et Laurent Wirth

Secrétaire de séance : Monsieur Denis Gaillet

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du précédent procès-verbal
- Réforme des règles de publicité des actes
- Convention animations avec le PAH Cauvaldor
- Création commission « Cimetière », réflexion agrandissement et colombarium
- Réflexion projet local école / commerce
- Inauguration date / logistique
- Consultation publique Adressage
- Flash mois août

Début de séance : 17h45

→ VALIDATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 17 juin a été arrêté à l'unanimité sans modification.

→ REFORME DES ACTES DE PUBLICITE DES ACTES

Depuis le 1^{er} Juillet 2022, le procès-verbal et la liste des délibérations des séances du Conseil Municipal doivent être dématérialisés et mis à disposition sur le site internet de la commune dans un délai de 8 jours. Monsieur le Maire propose néanmoins de maintenir l'affichage papier.

→ CONVENTION ANIMATIONS AVEC LE PAH CAUVALDOR

Les membres du Conseil donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention Animations avec le Pays d'Art et Histoire de Cauvaldor.

→ CREATION COMMISSION « CIMETIERE », REFLEXION AGRANDISSEMENT ET COLOMBARIUM

Le Conseil approuve la création d'une commission « Cimetière » composée de Mesdames Françoise Lavaud, Catherine Toutin et de Messieurs Guy Floirac, Francis Follet et Denis Gaillet.

La commission a pour but d'apporter au Conseil des éléments de décision concernant l'agrandissement du cimetière : quelle nouvelle superficie acheter, comment préserver la sérénité du lieu, quel schéma d'implantation pour les nouvelles concessions, quelles plantations envisager, le devenir des noyers implantés sur le terrain à acheter, etc.

Une première réunion est à prévoir rapidement.

Monsieur le Maire précise qu'un plan d'implantation du cimetière tel qu'il est à ce jour a été réalisé par un géomètre et que des travaux de réfection des piles du portail principal doivent être entrepris rapidement. Des devis ont été demandés à cet égard.

→ REFLEXION PROJET LOCAL ECOLE / COMMERCE

A la date du Conseil, les premiers échanges avec la personne qui s'était déclarée potentiellement intéressée pour ouvrir une activité de restauration légère n'ont pas donné suite.

Le Conseil valide l'idée développée par la commune de Gignac consistant à soumettre à la population un questionnaire sur ce qu'elle attendrait de l'ouverture au public du bâtiment de l'ancienne école : lieu de vie, lieu de service, lieu convivial, de rassemblement, espace pour les associations, offre de restauration, point relais, etc.

Le questionnaire sera joint au prochain flash info et les réponses attendues avant la fin du mois de septembre. Les retours impacteront la définition du projet de transformation de l'ancienne école.

Monsieur le Maire précise que le projet « Ecole » peut être positivement impacté par le projet Voie Verte, en cours de définition, dont le tracé pourrait passer par Creysse.

→ INAUGURATION DATE / LOGISTIQUE

La date de l'inauguration du Moulin - Bac - Scenographie est envisagée fin septembre / début octobre, en fonction des disponibilités des officiels : de la Préfète, de la nouvelle Sous-Préfète, de la Députée et différents Elus.

Il conviendra de régler les dernières problématiques de finition dans le Moulin : cadres muraux mal posés, dimensions de la table à revoir, etc. L'entreprise 16&12 sera très vite convoquée pour aborder cette question.

→ CONSULTATION PUBLIQUE ADRESSAGE

Une réunion publique sera organisée le 30 septembre pour expliquer le projet et faire connaître la proposition de noms des voies retenue par le Conseil.

La population sera invitée à faire ses commentaires pendant le mois d'octobre, par retour à la mairie ou courrier.

→ FLASH MOIS AOÛT

Le document sera distribué fin de mois dans les boites aux lettres.

Levée de séance : 20h

Le secrétaire de séance,
Denis Gaillet